



[www.crdsc.ca](http://www.crdsc.ca)

Février 2024

## Intégrer le CCUMS pour le sport universitaire

Par Gord Hopper, consultant en système sportif et  
Phillip Currie, président et chef de la direction, Sport universitaire de l'Atlantique

*Les opinions exprimées sont celles des auteurs. Elles ne correspondent pas nécessairement à la position du CRDSC sur ces questions.*

Le Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (« CCUMS ») et le mouvement en faveur du sport sécuritaire sont destinés à être mis en œuvre à tous les niveaux et dans tous les organismes du système sportif canadien. Le CCUMS est un document essentiel pour harmoniser les règles de comportements à tous les niveaux du sport au Canada. Pour les organismes qui ne sont pas des organismes nationaux de sport et qui n'ont pas de relation directe avec le Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport (« BCIS »), les défis peuvent être considérables. C'est le cas du sport universitaire canadien et de ses différentes associations régionales (c.-à-d. Canada Ouest, Sports universitaires de l'Ontario, le Réseau du sport étudiant du Québec et Sport universitaire de l'Atlantique).

Le fait de diviser les défis en plusieurs parties peut nous aider à aborder cette question de manière plus gérable. Le CCUMS comporte deux éléments qui se complètent et peuvent être considérés comme distincts. Tout d'abord, il y a les attentes en matière de comportement, décrites dans les sections 1 à 5. Ensuite, les sections 6 à 8 décrivent les étapes de la procédure, y compris des éléments clés tels que le dépôt d'une plainte, l'accès à une procédure de plainte indépendante et le partage d'informations sur les résultats.

### Sport sécuritaire – Perspective universitaire

Le meilleur point de départ pour les organismes qui ne sont pas signataires du système du BCIS est d'examiner et d'adopter les sections 1 à 5, soit les attentes en matière de comportement. Ces comportements sont rapidement devenus les attentes au sein du système sportif canadien, et il serait difficile pour tout organisme de ne pas exiger et de ne pas être redevable de tels

comportements. De nombreux outils de formation en ligne ont été élaborés pour soutenir la mise en œuvre et tous les organismes de sport devraient travailler dans le but d'accepter et de communiquer ces attentes en matière de comportement. Il est important de noter que le CCUMS n'inclut pas la « Règle de deux »; il s'agit plutôt d'une recommandation élaborée par l'Association canadienne des entraîneurs (« ACE »).

Bien que les universités soient désireuses de s'aligner avec le CCUMS et le mouvement en faveur du sport sécuritaire, la plupart d'entre elles ont souligné une série d'enjeux dans la mise en œuvre qui empêchent une adoption complète. Les sections 6 à 8, qui traitent des plaintes, des enquêtes et de l'échange d'informations, sont celles qui posent le plus de problèmes.

Les auteurs de conventions collectives et de contrats de travail peuvent ne pas être disposés à reconnaître l'autorité d'un organisme externe et à en appliquer les décisions. De nombreuses universités ont embauché des professionnels pour traiter les inconduites sexuelles ou d'autres problèmes de comportement comme le harcèlement ou le bizutage, et elles ne souhaitent pas mettre en place une deuxième procédure distincte pour un petit groupe d'étudiants. On s'inquiète des répercussions de l'obligation de signalement sur les agressions sexuelles et de la nécessité de laisser à la victime le contrôle de la procédure. De nombreuses universités disposent déjà de médiateurs et d'une procédure indépendante. Le conflit entre la législation sur la protection de la vie privée et les attentes en matière de partage d'informations constitue un défi juridique de taille. Le BCIS a surmonté ce problème grâce à des accords signés, mais ceux-ci ne sont peut-être pas possibles dans le cadre des ententes du personnel actuel et des ressources humaines. Enfin, on s'inquiète généralement du fait que si tous les enjeux sont soumis à une procédure de plainte indépendante, il pourrait y avoir un effet d'escalade qui, pour les infractions mineures, risque de diminuer les stratégies d'atténuation telles que la formation, les avertissements et le

(suite en page 2)

### Dans cette édition :

Profil d'un membre de la liste du CRDSC : Paul Fauteux

3

Nouvelles, annonces et dates à retenir du CRDSC

4



## Intégrer le CCUMS pour le sport universitaire (suite)

(suite de la page 1)

dialogue, qui peuvent résoudre de nombreux problèmes de manière constructive.

Pour relever ces défis, nous avons adopté une approche par étapes. Les universités devraient adopter les attentes en matière de comportement, assurer l'éducation par le biais de la formation de l'ACE et fournir des clarifications dans les domaines qui sont flous ou qui n'ont pas encore été clarifiés par le BCIS. Cela est possible parce que le règlement des plaintes ne sera pas géré par le BCIS. Dans un premier temps, toute plainte peut être gérée par la procédure existante de l'université. Chaque université devrait mettre à jour ses politiques afin de mettre en place une procédure d'enquête indépendante. Cette procédure devrait donc être totalement externe au département des sports.

Un élément clé de l'intégration de la procédure de traitement des plaintes dans les politiques de l'université consiste à disposer d'une feuille de route décrivant la manière dont les plaintes sont reçues, qui et quoi détermine la manière dont elles sont examinées et étudiées, et quelles sont les options disponibles en fonction de facteurs tels que la portée, la gravité, la criminalité et le chevauchement entre le CCUMS et les politiques existantes de l'université. En outre, il convient de prendre en compte l'éventail des outils permettant de traiter les plaintes, que ce soit de manière officielle, non officielle, par le biais d'un mode alternatif de règlement des différends ou par la justice réparatrice.

Il est essentiel de trouver un équilibre entre la procédure indépendante, particulièrement importante en cas de comportements extrêmes, et l'intervention raisonnable en cas de différends ou de défis réguliers dans l'environnement sportif, afin de structurer un système sain et hautement performant.

### **Sport sécuritaire – Perspective des associations régionales**

Pour une association qui supervise le sport universitaire dans une région, ce qui est le cas du Canada atlantique, sa compétence se limite au terrain de jeu et à l'organisation des championnats de l'association. Sport universitaire de l'Atlantique (SUA) s'est engagé à adopter les sections sur les comportements (c.-à-d. 1 à 5) du CCUMS. L'association s'engage aussi à travailler avec les universités membres pour les encourager à adopter ces sections afin d'améliorer leurs codes de conduite institutionnels actuels et de les aligner sur ceux de l'association,

une fois qu'elle les aura adoptés. La difficulté réside dans le fait que les universités ne font généralement pas de différence entre les étudiants et les étudiants-athlètes, car aux yeux des politiques, un étudiant est un étudiant.

L'autre défi important est de savoir comment les plaintes sont gérées, et ce, de manière abordable. SUA est tout à fait favorable à l'examen et à la gestion des plaintes par des tiers. Il est entendu que de nombreux organismes ont adopté le CCUMS, mais qu'ils se heurtent à des difficultés dans le processus de gestion des plaintes, qui comprend l'examen, l'enquête et éventuellement une action en justice, les allégations les plus graves pouvant donner lieu à des poursuites pénales.

Il existe dans le système universitaire de nombreux entraîneurs et administrateurs de grande qualité qui abordent leur travail avec respect, professionnalisme et intégrité, année après année. Cependant, le nouveau paysage du CCUMS, avec un plus grand nombre de plaintes faisant l'objet de procédures officielles, suscite la crainte que les accusations puissent mettre un terme à la réputation ou à la carrière, même si aucune faute n'est constatée ou que seule une faute légère est constatée.

Nous sommes fermement convaincus que de nombreuses plaintes, sinon la plupart, peuvent être résolues d'une manière moins punitive et nous sommes de fervents partisans d'une justice réparatrice ou d'un mode alternatif de règlement des différends, comme la médiation, quand cela est possible. Il s'agit avant tout de soutenir les victimes en toute sécurité, mais aussi de rapprocher les parties par la conciliation, afin que la victime soit entendue d'une manière efficace et non menaçante pour parvenir à un règlement approprié. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour proposer des approches responsables de la gestion des plaintes qui servent tous les participants, ce qui commence par un niveau élevé de formation et de prévention.

Les universités de tout le pays consacrent du temps et de l'argent à l'intégration de ces attentes importantes en matière de comportement dans leur système et leurs politiques, et s'investissent profondément dans le changement de culture en présence d'indices de maltraitance. L'alignement sur le mouvement pour un sport sécuritaire au Canada est essentiel pour garantir le meilleur environnement possible aux étudiants-athlètes et aux dirigeants sportifs. ■

*« Bien que les universités soient désireuses de s'aligner avec le CCUMS et le mouvement en faveur du sport sécuritaire, la plupart d'entre elles ont souligné une série d'enjeux dans la mise en œuvre qui empêchent une adoption complète. »*



## Profil d'un membre de la liste du CRDSC : Pour en apprendre davantage sur nos arbitres et médiateurs

Ils viennent de toutes les régions du Canada et au-delà et ont une vaste expérience en matière de règlement extrajudiciaire des différends et de questions liées au sport, mais que savons-nous vraiment d'eux? Le CRDSC a une liste impressionnante de 54 médiateurs et arbitres, et nous allons peu à peu vous présenter certains d'entre eux dans notre rubrique « Profil des membres de la liste du CRDSC », qui paraît régulièrement. Dans cette édition, nous aimerions vous présenter **Paul Fauteux**, médiateur de **Gatineau, au Québec**.



### Qu'est-ce qui vous a mené vers une carrière dans le domaine du RED?

Après 30 ans au gouvernement fédéral, et ayant vécu des expériences personnelles positives en médiation, je me suis créé une nouvelle carrière en RED. J'ai d'abord été accrédité comme médiateur en matières familiales, civiles, commerciales et du travail, et aux petites créances, puis comme arbitre en matières civiles et commerciales. J'ai enseigné

l'arbitrage commercial international et j'ai été membre de la Commission des relations de travail et de l'emploi dans le secteur public fédéral et du Conseil d'administration de l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec. Je pratique aujourd'hui le droit, la médiation et l'arbitrage dans un cabinet spécialisé en droit des affaires et du commerce international, et j'enseigne la médiation et la justice participative.

### À titre de médiateur du CRDSC, je...

...m'estime privilégié de contribuer à la mission d'une institution qui rend la justice accessible à la communauté sportive, notamment en matière de sport sécuritaire, en privilégiant le dialogue et en permettant la prise rapide de décisions impartiales et obligatoires lorsque nécessaire. Ayant réalisé une grande part de ma carrière à l'international, je suis très fier du fait que le CRDSC soit tenu en si haute estime à l'étranger, que les responsables du règlement des différends sportifs d'autres pays fassent appel à ses services et qu'ils le considèrent comme un modèle pour la mise sur pied de leurs propres systèmes nationaux.

### Spécialisation/domaine d'expertise :

En tant qu'avocat, je suis un spécialiste du droit international public. J'ai aussi une expertise en médiation transformative, où le médiateur aide les personnes en conflit à retrouver leur force et réactivité afin qu'elles puissent changer la qualité de leurs interactions.

### Sport(s) favori(s) :

La voile, le vélo de route et de montagne, le ski alpin et le ski de fond.

### Conseils pour la prévention des différends à l'intention des athlètes :

Les athlètes de haut niveau et ceux(elles) qui aspirent à le devenir subissent d'énormes pressions. Les situations pouvant générer des différends ne manquent donc pas. Voici quelques suggestions pour les prévenir et les régler :

- 1) Observez la façon dont vous parlez à l'autre;
- 2) Soyez conscient(e) de l'impact que le conflit a sur vous;
- 3) Observez comment cet impact se manifeste dans ce que vous dites et la façon dont vous le dites;
- 4) Parlez à l'autre comme vous aimeriez qu'on vous parle, avec bienveillance, humanité et ouverture; et
- 5) Écoutez l'autre personne et résistez à la tentation de préparer mentalement votre réponse pendant qu'elle parle. ■

Dans notre prochain numéro, retrouvez le profil d'un(e) arbitre du CRDSC.

**Suivez-nous sur les réseaux sociaux!** Restez à l'affût des nouvelles décisions, activités et publications éducatives du Centre de règlement des différends sportifs du Canada. Suivez les initiatives et les mises à jour du programme Sport Sans Abus et du Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport.



Centre de règlement des différends sportifs du Canada

Abuse-Free Sport Sans Abus

## Nouveaux membres du personnel au CRDSC



**Meryem Lazrak** se joint au CRDSC à titre de spécialiste, comptabilité et finances. Elle a obtenu son baccalauréat en comptabilité et elle se prépare actuellement pour sa certification pour faire partie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Elle a travaillé dans le secteur bancaire et industriel pendant plusieurs années où elle a acquis de l'expérience autant en comptabilité qu'en finance. Meryem est ravie de fournir un soutien aux opérations financières du CRDSC et espère créer de nouveaux outils afin d'atteindre les objectifs de l'organisme.

**Ariane Lamoureux** se joint au Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport (BCIS) à titre de coordonnatrice de programme. Titulaire d'une maîtrise en droit des arts, des affaires et du droit de *Queen Mary University of London*, Ariane apporte son expertise juridique cultivée au cours de ses études et de ses rôles au sein d'organismes internationaux. Enthousiaste d'assurer ce rôle central et passionnée par l'intersection du droit et de la culture, Ariane s'engage à favoriser et renforcer un environnement sportif sécuritaire à travers le pays.



**Guillaume Boisseau** se joint au CRDSC à titre de gestionnaire de dossiers au Secrétariat de règlement des différends. Après avoir complété une maîtrise en droit et gestion du sport au Centre de Droit et d'Économie du Sport en France, il a consacré sa carrière à travailler dans le sport au Canada, en acquérant de l'expérience en règlement des différends, en procédures disciplinaires et en administration du sport. Il espère contribuer à combler l'écart entre les organismes nationaux de sport et leurs membres, et à offrir un système de règlement équitable à tou(te)s les participant(e)s dans le secteur sportif.

**Stéphanie Houle** se joint au CRDSC à titre d'adjointe de direction. Ayant complété des études en administration, elle a occupé divers postes d'adjointe de direction au sein de la fonction publique du Canada. Le sport faisant partie intégrante de sa vie, elle pratique régulièrement la course à pied ainsi que la musculation. Elle est ravie de participer au développement du CRDSC en apportant sa forte conscience professionnelle, ainsi que son côté logique et analytique. Elle est également enthousiaste à l'idée d'élargir ses connaissances au niveau du système sportif canadien.



**Spencer Walker** se joint au BCIS à titre de coordonnateur de programme. Diplômé d'un baccalauréat en gestion du sport et d'un programme à double diplôme en droit, Spencer a simultanément obtenu un Juris Doctor canadien et américain. Passionné par le sport, il a occupé divers rôles autant dans le secteur du sport professionnel qu'amateur. Il est ravi de se joindre à l'équipe du BCIS et espère contribuer de manière significative à un changement de culture positif dans le sport canadien.

**Isabelle Fraser** se joint au BCIS à titre d'assistante de programme. Biologiste de formation, son parcours scientifique l'a plongé dans les subtilités de la biologie, développant des compétences analytiques et un dévouement à atteindre l'excellence. Un détour inattendu l'a amené à diriger une troupe de danse en tournée, ce qui lui a permis de perfectionner ses aptitudes d'organisation et de leadership. À la croisée de la science et de la performance, elle a hâte d'appliquer ses expériences professionnelles au monde dynamique du sport.



**Frédéric Raymond** se joint au BCIS à titre de coordonnateur de programme. Il a terminé ses études en droit à l'Université de Montréal où il a acquis de bonnes méthodes de travail et des connaissances pratiques. Il se passionne pour les échecs et les sports d'équipe tels que le hockey et le soccer. Il pense qu'une équipe soudée a le pouvoir d'accomplir de grandes choses. ■

### Dates à retenir :

- 18 février 2024 : Présentation à Taekwondo Canada, Ottawa, ON;
- 21 février 2024 : Webinaire du CRDSC – Démystifier les types de services de règlement des différends (ouvert au public);
- 27 février 2024 : Formation au Diplôme avancé en entraînement de l'INS Québec - Politiques de sélection d'équipe (partie 1);
- 8 mars 2024 : Présentation virtuelle aux étudiant(e)s du cours *Sports Law* de l'Université de Calgary;
- 12 mars 2024 : Formation au Diplôme avancé en entraînement de l'INS Québec - Politiques de sélection d'équipe (partie 2);
- 19 mars 2024 : Formation au Diplôme avancé en entraînement de l'INS Québec - Politiques de sélection d'équipe (partie 3);
- 19 mars 2024 : Participation à un panel d'experts sur le thème de l'arbitrage sportif - *Paris Arbitration Week*, Paris, France;
- 20-21 mars 2024 : Kiosque au Sommet Le sport c'est pour la vie, Québec, QC;
- 9 avril 2024 : Présentation aux étudiant(e)s de la Faculté de droit de l'Université Laval, Québec, QC. ■